

## AXE 1 : LE PLAN D'EGALITE D'ACCES AUX SOINS

### Fiche action n°1-0

#### Garantir l'accès aux soins et renforcer l'offre de soins par le soutien de l'exercice coordonné

##### Motivation de l'action, contexte

La Bourgogne Franche-Comté connaît une situation préoccupante en matière de présence médicale dans certains de ses territoires. La densité régionale en médecin généraliste est inférieure de 8,2 points à la moyenne nationale et celle des spécialistes est inférieure de 35 points (*source PRS*). Pour faire face à une démographie médicale fragile, une série d'actions inscrites dans le Projet régional de Santé (PRS) 2018-2022 sont destinées à renforcer l'accès territorial aux soins, en encourageant et soutenant l'exercice médical.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Saône-et-Loire comptait 635 médecins généralistes, libéraux ou salariés, ce qui représentait une densité de 110,4 médecins pour 100 000 habitants alors qu'elle était de 125,6 au niveau régional et de 132,1 au niveau national.

Au sein du Pays Charolais-Brionnais, il y a 65 médecins généralistes, mais 63% ont plus de 55 ans, la densité pour 10 000 habitants est de 7,3.

La situation est préoccupante, notamment au regard du nombre de cessations d'activité depuis 2014 qui s'accélère et n'est pas compensé par les installations. Ce déficit risque de s'accroître davantage dans les années à venir : près de 20 % des généralistes libéraux ont plus de 65 ans, alors que les besoins de soins sont de plus en plus importants (vieillesse de la population, augmentation du nombre de patients avec des maladies chroniques...).

Au 1<sup>er</sup> septembre 2018, le département de Saône-et-Loire compte 27 maisons de santé pluri professionnelles (*dont 10 sur le territoire du PETR Charolais-Brionnais*) ainsi qu'un centre de santé départemental de médecine générale dont un des centres de santé territorial est situé à Digoin et disposant d'antennes implantées en Charolais-Brionnais (Iguerande, St Christophe en Brionnais, Gueugnon, Chauffailles...)

Le Centre Hospitalier de Paray-Le-Monial s'est doté d'un médecin généraliste qui accueille des patients sans médecin traitant en semaine.

Le département de Saône-et-Loire compte également un réseau d'acteurs porteurs de la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA).

Dans ce contexte, l'enjeu est d'impulser et soutenir des actions destinées à enrayer la baisse de la démographie médicale sur le territoire du PETR du Pays Charolais-Brionnais.

##### Objectifs de l'action

##### Objectifs généraux :

- Permettre à la population du territoire d'accéder à une offre de santé de proximité et coordonnée
- Apporter une réponse adaptée aux patients sans médecin traitant
- Soutenir les démarches d'exercice coordonné sur le territoire pour consolider et développer l'offre de soins
- Développer les coopérations entre les professionnels de santé

##### Objectifs opérationnels :

- Accompagner les professionnels de santé dans leur démarche d'exercice coordonné, en particulier dans le cas de nouveaux projets

(ex de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Marcigny)  
-Accompagner la mise en place des antennes sur le Charolais-Brionnais pour favoriser l'accès aux soins en milieu rural  
- Aider les patients sans médecin à retrouver un médecin généraliste sur le territoire en les mettant en lien avec la cellule PFIDASS de la CPAM

**Résumé des actions prévisionnelles :**

1. Soutenir les professionnels de santé et la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de la MSP de Marcigny. Le projet de création de la MSP a été validé en 2018 par l'ARS BFC.

L'ARS BFC et la CPAM 71 accompagneront les professionnels de santé dans la mise en œuvre opérationnelle du projet de santé de la MSP.

2. Accompagner le projet d'Equipe de Soins Primaire que porte la Maison de Santé de St Bonnet de Joux.

**Porteurs :** La collectivité et les professionnels engagés au sein des associations de professionnels de santé de Marcigny et St Bonnet de Joux

**Partenaires, acteurs à mobiliser :** CPAM 71, l'ARS BFC, PETR Charolais-Brionnais, Préfecture, Conseil départemental (subventions à l'investissement)

3. Accompagner le Département dans l'installation du Centre de santé départemental :

**Porteurs :** Conseil Départemental 71,

**Partenaires, acteurs à mobiliser :** ARS BFC, CPAM 71, communes du Charolais-Brionnais pour l'ouverture des antennes (envisagé : Chauffailles et Bourbon-Lancy), autres partenaires sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

4. Plateforme de lutte contre le renoncement aux soins. (PFIDASS)  
Les conseillers de l'Assurance Maladie vont au-devant des personnes identifiées par les partenaires comme « renonçant aux soins » pour leur proposer un accompagnement sur mesure.  
En complément, le conciliateur de la CPAM apporte une aide aux patients qui n'ont plus de médecin traitant afin d'éviter les ruptures dans le parcours de soins. »

**Population bénéficiaire et Territoire concerné :** les habitants du territoire du Pays Charolais-Brionnais

**Description du projet**

**Résultats attendus**

- L'ouverture de la MSP de Marcigny
- La qualification en ESP de la dynamique existante à St Bonnet de Joux
- L'ouverture des antennes du centre de santé territorial de Digoïn

<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<b>Financement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ARS BFC : FIR 2019</b></li> <li>- <b>Préfecture : DETR</b></li> <li>- <b>CPAM 71</b></li> <li>- <b>Conseil Départemental 71</b></li> <li>- <b>CR BFC</b></li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre de projets de santé validés portés par une ESP (MSP, ESP « autres formes », Centre de Santé polyvalents et mono discipline)</p> <p>Nombre d'ESP accompagnées (MSP, ESP « autres formes », Centre de santé polyvalents et mono discipline)</p> <p>Nombre de protocoles de coopération existants étendus à de nouvelles équipes soignantes</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> l'animateur santé du CLS et l'animatrice territoriale en santé (ATS) de l'ARS BFC, le Conseil Départemental 71 en lien avec les partenaires mobilisés.</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<b>Priorités stratégiques PRS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La Stratégie Nationale de Santé 2018-2022</li> <li>➤ Le Plan d'Égalité d'Accès aux Soins (octobre 2017),</li> <li>➤ La «Stratégie de transformation du système de santé » (Ma Santé 2022) du 18 septembre 2018.</li> </ul>
<b>Transversalité</b>	<b>Fiche-action 1.3, 1.4, 1.5</b>

## AXE 1 : LE PLAN D'EGALITE D'ACCES AUX SOINS

### Fiche action n°1-1

#### Bien accueillir les étudiants en santé en Charolais-Brionnais

##### Motivation de l'action, contexte

Par la signature du Contrat Local de Santé, le PETR Charolais-Brionnais, avec l'ARS BFC, s'est engagé à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, à garantir l'égal accès à la santé pour tous et à améliorer l'attractivité du territoire.

La préservation d'un bon accès aux soins de premier recours est essentielle pour réduire ces inégalités, le médecin généraliste jouant en effet un rôle central dans le système de soins.

Le Pays Charolais-Brionnais compte 10 MSP, un centre de santé territorial avec des antennes et près de 10 Maîtres de Stage Universitaire (MSU) parmi les médecins généralistes.

La densité des médecins généralistes (7.3 pour 10 000 habitants en 2016) est inférieure aux moyennes départementale et régionale et plus de la moitié des praticiens ont plus de 55 ans.

Par ailleurs, les jeunes médecins s'installant souhaitent organiser leur temps différemment et par conséquent le temps médical disponible diminue.

De ce fait, les accueillir dans de bonnes conditions dès les stages d'externat et d'internat permet d'augmenter les chances de voir ces stagiaires s'installer plus tard sur le territoire.

Aussi, les démographies d'autres professionnels de santé sont tout aussi catastrophiques, il serait bon d'étendre cette action aux autres étudiants en santé (Masseur-kiné, orthophoniste, sage-femme, ...)

Cette action sera renforcée si des actions favorisant l'accueil de jeunes médecins remplaçants ou souhaitant s'installer sont également mises en place. D'autre part, l'accueil et l'accompagnement d'autres professionnels de santé (médecins spécialistes, etc) sont également importants.

##### Objectifs de l'action

**Objectif général** : promouvoir l'attractivité du territoire pour favoriser l'installation de professionnels de santé

##### **Objectifs opérationnels** :

- Améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants en médecine dans le réseau de professionnels de santé
- Améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants en santé de passage en Charolais-Brionnais
- Faire découvrir le territoire aux étudiants en santé
- Faire connaître le dispositif d'accueil d'externes et d'internes en favorisant les maîtres de stage universitaire
- Avoir une connaissance fine des offres d'emploi disponibles
- Proposer une solution de logement facilement accessible



	<p>financièrement et géographiquement répondant aux attentes des étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les projets de logement pour les étudiants en santé</li> <li>- Communiquer sur les dispositifs existants (ex : résidence verte vallée à Gueugnon) auprès des étudiants en médecine et des maîtres de stage</li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Un des leviers pour favoriser l'installation de jeunes professionnels de santé consiste à favoriser et à développer l'accueil de stagiaires en leur présentant le territoire et en multipliant les terrains de stage.</p> <p>Plusieurs niveaux d'action sont à envisager :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser l'intégration des stagiaires ou nouveaux professionnels sur le territoire : rencontre, soirée d'accueil, promotion du territoire</li> <li>2. Accompagner les professionnels de santé qui le souhaitent dans l'accueil des étudiants (formation pour devenir maître de stage universitaire, mise en lien des stagiaires avec les professionnels de santé...)</li> <li>3. Concevoir une plaquette d'information sur l'offre de soins de 1er recours du territoire</li> <li>4. Accompagner le développement de projet d'hébergement pour les étudiants en santé</li> </ol> <p><b>Porteur de l'action :</b> PETR Charolais-Brionnais</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> ARS BFC, Conseil Régional BFC, Centre de santé départemental 71, CPAM 71, centres hospitaliers et professionnels de santé libéraux des MSP et en cabinets isolés, CDOM, URPS, PTA, collectivités, Maison des Solidarités, offices de tourisme...</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> étudiants en médecine générale, professionnels de santé libéraux et salariés, centres hospitaliers.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR Charolais-Brionnais</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Durée du CLS</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Cofinancements :</b> PETR Charolais-Brionnais, ARS BFC, CRBFC</p> <p><b>Montants sur le FIR : 1500 € pour 2019, 2000 €/an pour les années suivantes.</b></p> <p><b>CPAM :</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rémunération des professionnels de santé adhérents au contrat incitatif (rémunération des maitres de stages pour médecins, masseurs-kinésithérapeutes, dentistes, orthophonistes)</li> <li>- rémunération des Maison de Santé Pluriprofessionnelles et des Centre De Santé qui accueillent des stagiaires dans le cadre de l'ACI et de l'accord national</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	<p>Description :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de temps d'accueil des étudiants, nombre d'étudiants et de professionnels présents</li> <li>2. Nombre de nouveaux médecins généralistes formés pour devenir maîtres de stage</li> <li>3. Nombre de logement pour les étudiants en santé</li> </ol> <p><b>Responsable du suivi :</b>  Animateur Santé du PETR en lien avec l'animateur territorial de santé de l'ARS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ « La territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</li> <li>➤ La Stratégie Nationale de Santé 2018-2022</li> <li>➤ Le Plan d'Égalité d'Accès aux Soins (2017),</li> <li>➤ La « Stratégie de transformation du système de santé » (Ma Santé 2022) du 18 septembre 2018.</li> </ul>
<b>Transversalité</b>	<b>Fiches actions 1.1, 1.2</b>

## AXE 1 : LE PLAN D'EGALITE D'ACCES AUX SOINS

### Fiche action n°1-2

#### Favoriser et accompagner l'installation médicale

##### Motivation de l'action, contexte

Par la signature du Contrat Local de Santé, , avec l'ARS BFC, le PETA Charolais-Brionnais s'est engagé à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, à garantir l'égal accès à la santé pour tous et à améliorer l'attractivité du territoire.

La préservation d'un bon accès aux soins de premier recours est essentielle pour réduire ces inégalités, le médecin généraliste jouant en effet un rôle central dans le système de soins.

Le Pays Charolais-Brionnais compte 10 MSP, un centre de santé territorial avec des antennes, et près de 10 Maîtres de Stage Universitaire (MSU) parmi les médecins généralistes.

La densité des médecins généralistes (7.3 pour 10 000 habitants en 2016) est inférieure aux moyennes départementale et régionale et plus de la moitié des praticiens ont plus de 55 ans.

Aussi, l'enjeu de la démographie médicale est primordial sur le secteur.

##### Objectifs de l'action

**Objectif général** : promouvoir l'attractivité du territoire et accompagner l'installation de professionnels de santé

**Objectifs opérationnels** :

- Faire la promotion du Charolais-Brionnais dans des salons spécialisés en lien avec les démarches régionale et départementale (ex : UTRECHT, Printemps Médical de Bourgogne)
- Suivre un marché pour le recrutement d'un cabinet pour l'installation médicale
- Accompagner le cabinet de recrutement pour l'installation de 3 médecins généralistes en Charolais-Brionnais
- Mettre en place une chaîne d'accompagnement pour l'installation des professionnels de santé en prenant en compte la vie personnelle et professionnelle

##### Description du projet

**Résumé** :

Plusieurs niveaux d'action sont à envisager :

1. Participer à la démarche régionale qui consiste à faire la promotion d'offres spécialisées au sein du Salon de l'émigration aux Pays Bas.
2. Proposer une session d'accueil dans ce cadre aux professionnels de santé intéressés par l'installation en Charolais-Brionnais
3. Coordonner les visites des candidats en faisant le lien entre les professionnels de santé, les municipalités, les institutions de soins...

	<p>4. Accompagner l'installation administrative des candidats</p> <p>5. Coordonner l'installation personnelle et professionnelle des candidats en lien avec les partenaires</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> PETR Charolais-Brionnais</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> ARS BFC, Conseil Régional BFC, Centre de santé départemental 71, CPAM 71, centres hospitaliers et professionnels de santé libéraux des MSP et en cabinets isolés, CDOM, URPS, PTA, collectivités, Maison des Solidarités, ...</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> ensemble de la population du Charolais-Brionnais</p> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR Charolais-Brionnais</p>
<b>Résultats attendus</b>	3 installations médicales à minima
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Cofinancements :</b> PETR Charolais-Brionnais, ARS BFC, CRBFC via Cap territoire, Conseil Départemental</p> <p><b>CPAM :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si installation en zone fragile pouvant aller jusqu'à 50 000€ dans le cadre des contrats incitatifs</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de visites coordonnées</li> <li>- Nombre d'installations</li> </ul> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animateur Santé du PETR en lien avec l'animateur territorial de santé de l'ARS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ « La territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</li> <li>➤ La Stratégie Nationale de Santé 2018-2022</li> <li>➤ Le Plan d'Égalité d'Accès aux Soins (2017),</li> <li>➤ La « Stratégie de transformation du système de santé » (Ma Santé 2022) du 18 septembre 2018.</li> </ul>



## AXE 1 : LE PLAN D'EGALITE D'ACCES AUX SOINS

### Fiche action n°1-3 Soutenir la constitution de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

#### Motivation de l'action, contexte

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 introduit une nouvelle forme de coopération dans les territoires, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS). Ce nouveau dispositif est un espace d'organisation et de coordination des professionnels de santé (professionnels de ville et établissements de santé, assurant des soins de premier et de second recours) et des acteurs médico-sociaux et sociaux autour d'une population donnée présentant des besoins identifiés localement, pour une meilleure prise en charge de celle-ci et une meilleure coordination autour des parcours des patients souffrant de pathologies chroniques engagés dans un parcours de soins complexes.

Les communautés professionnelles territoriales de santé sont composées de professionnels de santé regroupés, le cas échéant sous la forme d'une ou de plusieurs équipes de soins primaires, d'acteurs assurant des soins de premier et de second recours et d'acteurs médico-sociaux et sociaux.

La stratégie de transformation du système de santé « Ma Santé 2022 », présentée le 18 septembre 2018, prévoit un déploiement fort des CPTS sur le territoire français (1000 CPTS au niveau national d'ici 2022).

Elle définit également les 6 missions confiées aux CPTS :

- la réalisation d'actions de prévention,
- la garantie d'accès à un médecin traitant pour tous les habitants du territoire,
- la réponse aux soins non programmés, c'est-à-dire la possibilité d'obtenir un rendez-vous dans la journée, en cas de nécessité,
- l'organisation de l'accès à des consultations de médecins spécialistes dans des délais appropriés,
- la sécurisation des passages entre les soins de ville et l'hôpital, notamment pour anticiper une hospitalisation ou préparer la sortie de l'hôpital après une hospitalisation,
- le maintien à domicile des personnes fragiles, âgées ou poly-pathologiques.

#### Objectifs de l'action

**Objectif général :** accompagner et soutenir les démarches des professionnels locaux vers la création de CPTS adaptées aux territoires concernés.

**Objectifs opérationnels :**

- Accompagner les professionnels dans leurs démarches
- Assurer la coordination et la collaboration territoriale entre le CLS et la CPTS

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-organiser des temps d'échanges/d'information sur les enjeux de la CPTS à la demande des acteurs locaux (professionnels de santé, élus)</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pour faciliter l'articulation entre CPTS et CLS et optimiser l'intérêt de ces dispositifs lorsque tous deux sont présents sur un même territoire, un temps de concertation sera nécessaire. Des membres de la CPTS pourront participer à l'assemblée plénière du CLS.</li> <li>2. Une collaboration sur des actions conjointes pourra permettre d'optimiser les démarches engagées en fonction du projet de santé de la CPTS : exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser des soirées d'accueil pour les internes.</li> <li>- favoriser des actions de promotion et prévention de la santé (dépistage cancers, sport-santé, santé mentale...).</li> </ul> </li> </ol> <p><b>Porteur de l'action :</b> les professionnels du secteur en lien avec l'animateur santé du PETR et l'ATS de l'ARS</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> les membres des CPTS et les acteurs du CLS, CPAM</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> la population des territoires des CPTS.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> les territoires d'intervention des CPTS créées</p>
<b>Résultats attendus</b>	Mise en place d'une coordination et collaboration entre le CLS et les CPTS
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<b>ARS BFC, CPAM 71</b>
<b>Indicateurs</b>	<b>Responsable du suivi :</b> Animateur Santé du PETR en lien avec l'animatrice territoriale en santé (ATS) de l'ARS BFC
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ « La territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</li> <li>➤ La Stratégie Nationale de Santé 2018-2022</li> <li>➤ Le Plan d'Egalité d'Accès aux Soins (2017),</li> <li>➤ La « Stratégie de transformation du système de santé » (Ma Santé 2022) du 18 septembre 2018.</li> </ul>
<b>Transversalité</b>	<b>fiches actions 1.1, 1.3, 1.4</b>

## AXE 2 : Prévention et promotion de la santé

### Fiche action n° 2-0

#### Décliner les dispositifs et méthodes en promotion de la santé dans le cadre de la politique santé du Pays Charolais-Brionnais

##### Motivation de l'action, contexte

En 1986, l'OMS, dans le cadre de la Charte d'Ottawa, positionne la santé en tant que partie d'un système complexe, diversifié, en interaction permanente, qui nécessite des interventions intersectorielles et participatives. Elle intègre à la définition de la santé le fait que certains environnements et certains comportements influencent celle-ci de façon significative. Elle ne se borne pas à préconiser des comportements favorables à la santé mais prend en compte l'ensemble des facteurs politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux et biologiques qui déterminent la santé.

"La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la « santé » comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci." Charte d'Ottawa, 1986

Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources personnelles et sociales ainsi que les capacités physiques. La santé est alors perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme une fin en soi. La promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur de la santé ou du soin : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être physique, mental et social.

La promotion de la santé est un axe fort du Projet Régional de Santé (2018-2022). Afin de professionnaliser les acteurs et d'harmoniser l'offre sur le territoire, une nouvelle organisation a été mise en place, le RRAPPS.

Le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS)

Ce réseau cherche à améliorer la qualité des actions et des programmes de prévention et de promotion de la santé mis en place dans notre région.

Il intervient en soutien des politiques territoriales de prévention et de promotion de la santé (PPS), en lien avec les acteurs concernés et en cohérence avec le Projet régional de santé (PRS).

Le RRAPPS a pour objectifs de :

Proposer des stratégies d'intervention efficaces pour la mise en œuvre de la politique de santé régionale

Professionnaliser les acteurs locaux pour améliorer l'efficacité de la politique de prévention

Construire, en lien avec les délégations départementales de l'ARS, une offre de prévention pour répondre aux besoins sur chaque territoire

Le RRAPPS ce sont des acteurs régionaux travaillant en réseau, animé par l'IREPS, pour :

Produire des référentiels d'intervention sur la base des données de la littérature, de bilans de l'existant et de l'expérience

Organiser le transfert de connaissance (synthèse bibliographique, formation,



accompagnement des acteurs locaux)

Développer des expérimentations et les évaluer en lien avec la recherche.

Le RRAPPS est, dans chaque territoire / département :

Un appui aux décideurs pour identifier les besoins et les ressources locales

Une coordination des promoteurs locaux membres du RRAPPS pour proposer une offre de prévention répondant aux besoins identifiés,

Un appui pour repérer et professionnaliser les acteurs locaux si l'offre est insuffisante.

Une des stratégies d'intervention du RRAPPS est de miser sur le développement des compétences psychosociales des différents publics.

Les compétences psychosociales (CPS) sont définies par l'OMS comme la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne.

"C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adaptant un comportement approprié et positif, à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. Les CPS ont un rôle important à jouer dans la promotion de la santé dans son sens le plus large, en termes de bien-être physique, mental et social. Plus particulièrement quand les problèmes de santé sont liés à un comportement, et quand le comportement est lié à une incapacité à répondre efficacement au stress et aux pressions de la vie, l'amélioration de la compétence psychosociale pourrait être un élément important dans la promotion de la santé et du bien-être".

Ces ressources de la vie quotidienne sont regroupées en trois grandes catégories : compétences cognitives (Prise de décision - Pensée critique et auto-évaluation), sociales (Communication verbale et non verbale - Empathie - Capacités de résistance et de négociation - Coopération - Plaidoyer) et émotionnelles (Régulation émotionnelle - Gestion du stress - Auto-évaluation et auto-régulation).

Le développement des CPS dès le plus jeune âge permet de prévenir efficacement les problèmes liés entre autres, à la consommation de substances psychoactives ou encore les comportements violents, les comportements sexuels à risques ou les problèmes de santé mentale. Il s'agit d'accroître des compétences "à agir pour et non à lutter contre".

Ces approches seront déclinées sur le territoire, dans l'ensemble des thématiques traitées :

Nutrition

Santé des jeunes

Addictions

Santé mentale

Personnes âgées

Santé environnementale

## Objectifs de l'action

**Objectifs général :** Décliner les dispositifs et méthodes en promotion de la santé dans le cadre de la politique santé du Pays.

**Objectifs opérationnels :**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer et améliorer la qualité des programmes d'actions en promotion de la santé</li> <li>- Accompagner le développement des actions d'éducation auprès des différents publics</li> <li>- Participer à faire connaître les besoins du territoire en matière de santé dans le cadre de la gouvernance du RRAPPS par l'IREPS BFC et l'ARS BFC</li> </ul>
Description du projet	<p><b>Résumé :</b> Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participer au comité stratégique du RRAPPS</li> <li>2. Etre relais et force de proposition dans l'organisation des temps d'échanges de pratiques et de travail auprès des professionnels</li> <li>3. Assurer la cohérence des actions et leur pertinence à l'échelle du territoire</li> </ol> <p><b>Porteur de l'action :</b> Animatrice santé du PETR, IREPS BFC, ATS</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> tous les acteurs des secteurs sociaux, médico-sociaux, médicaux, territoriaux, éducatifs, associatifs, les usagers et les citoyens en général. Population bénéficiaire : Professionnels des champs sanitaire / social et médico-social œuvrant sur le territoire du Charolais-Brionnais ainsi que l'ensemble de la population du territoire pour les actions à destination des publics</p> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR Charolais-Brionnais</p>
<b>Résultats attendus</b>	Amélioration de la qualité des actions de promotion de la santé sur le territoire
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	ARS, CPAM, collectivités...
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Indicateurs :</b></p> <p>Nombre d'actions réalisées Nombre et type de partenaires impliqués dans les actions Nombre de personnes concernées</p> <p>Responsable du suivi : Animatrice Santé du PETR en lien avec l'IREPS et l'ATS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	En lien avec le déploiement du RRAPS (Réseau Régional d'Accompagnement à la Promotion de la Santé).



## AXE 2 : PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

### Fiche action n°2-1

#### Rendre les jeunes acteurs de leur santé

##### Motivation de l'action, contexte

Les comportements favorables à la santé s'acquièrent dès l'enfance et l'adolescence. Ils peuvent être transmis par les parents et par l'environnement socio-éducatif. Dans le même temps, des comportements défavorables à la santé peuvent avoir très tôt des conséquences, comme l'obésité chez les jeunes enfants par exemple. Ces comportements sont déterminés par de nombreux facteurs, tant individuels, collectifs ou environnementaux (aussi appelés déterminants de santé).

L'adolescence est une période où les jeunes adoptent parfois des conduites à risque pouvant dégrader l'état de santé, notamment en matière d'addictions ou de comportements à risque en matière de sexualité. Par exemple, d'après l'enquête Escapad (2014), 20 % des jeunes bourguignons de 17 ans ont des alcoolisations ponctuelles importantes répétées, le tabagisme quotidien à 17 ans concerne 39% des jeunes et 9 % déclarent avoir un usage régulier du cannabis.

L'adolescence est également une période sensible en matière de santé mentale, de par les questionnements inhérents à cette période et les relations avec l'environnement de vie.

Le passage à l'âge adulte est par ailleurs une période critique en matière d'accès aux soins : il est important de préserver le lien entre le jeune et les soins, ce qui impactera son comportement en matière de santé à l'âge adulte.

Les actions de prévention, de promotion de la santé et d'éducation sont donc très importantes pour donner aux jeunes les réflexes favorables à leur santé pour l'ensemble de leur vie.

Le Pass-Santé Jeunes en cours de déploiement sur le territoire est un support intéressant pour mener ces actions d'éducation à la santé. Il a par ailleurs déjà fait l'objet d'actions et de formations au niveau du Charolais-Brionnais

##### Objectifs de l'action

**Objectif général :** Rendre les jeunes du territoire acteurs de leur santé en impulsant et en accompagnant les pratiques favorables à la santé.

**Objectifs opérationnels :**

- Favoriser le déploiement du Pass Santé Jeunes
- Développer des actions de prévention et de promotion de la santé
- Favoriser l'accès aux dispositifs (soins et services), en particulier en milieu rural
- Contribuer à impulser et accompagner les actions visant le renforcement des compétences psychosociales des jeunes
- Contribuer à impulser et accompagner les actions visant l'accompagnement à la parentalité

## Résumé :

Le but des actions à envisager est de mobiliser les partenaires concernés afin d'accompagner les jeunes vers un comportement favorable pour leur santé.

### **Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :**

1. Accompagner l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS BFC) dans le déploiement du Pass Santé Jeunes : promouvoir l'outil et les formations correspondantes auprès des partenaires, co-organiser les journées départementales Pass Santé Jeunes, etc.
2. Favoriser l'interconnaissance et le partenariat (institutions, dispositifs pour les enfants, les parents, les familles)
3. Communiquer sur les dispositifs et les institutions auprès des jeunes et de leurs familles
4. déploiement des permanences délocalisées des services (dont celui de la Maison des Adolescents, etc).
5. Communiquer sur l'expérience Instant Santé Jeunes avec la MSA et les MSP du territoire
6. Accompagner les partenaires dans la mise en place d'actions favorables à la santé des jeunes
7. Accompagner les partenaires dans la mise en place d'actions sur les compétences psycho-sociales et les compétences parentales
8. Co construire des actions à destination des jeunes en lien avec les établissements scolaires (ex : IFSI, ENSAM etc.)
9. Accompagner le déploiement du service sanitaire au plus près des besoins du Charolais-Brionnais
10. Favoriser le partenariat avec l'Education Nationale en s'appuyant sur l'inspection de la circonscription de Charolles ; formation des instituteurs, accompagnement à la méthodologie de projet...
11. Accompagner à la recherche d'intervenant et mobiliser les ressources locales pour l'organisation d'évènements
12. Echange régulier avec l'Education National via un rendez-vous annuel avec l'IEN de la circonscription de Charolles
13. Présence en réunions des directeurs des écoles de la circonscription pour mieux définir les besoins en matière de promotion de la santé
14. Inscription dans les plans de formation des instituteurs de la circonscription de Charolles avec l'IREPS & l'animateur CLS

La CPAM 71 pourra se mobiliser sur les actions suivantes :

## Description du projet

	<p>- Examen Bucco-dentaire : promotion du dispositif, mise en place de séance de sensibilisation auprès des classes de CP en zone Réseau d'Education Prioritaire</p> <p>- la lutte contre le tabagisme,</p> <p>- la mise en place d'examens périodiques de santé avec un partenariat spécifique Mission Locale</p> <p><b>Porteur de l'action</b> : PETR, ARS et IREPS</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : IREPS, ARS, CAF, Maison des Adolescents, Education Nationale, Mission Locale, centres de loisirs, associations sportives, établissements du secondaire, le réseau Epicea du Conseil départemental 71, REPPPOP, le centre de santé départemental, CPAM 71, REAAP etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : Professionnels et jeunes du territoire</p> <p><b>Territoire concerné</b> : PETR Charolais-Brionnais</p>
<b>Résultats attendus</b>	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<b>Mise à disposition du temps de l'animateur santé du PETR.</b>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Responsable du suivi</b> : Animateur santé du PETR en lien avec l'IREPS et l'Animatrice territoriale en santé (ATS) de l'ARS BFC</p> <p>- nombre de réunions de sensibilisation ou de sessions de formation</p> <p>- nombre de participants aux différentes réunions</p> <p>- nombre d'actions</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS : Prévention promotion de la santé</b></p> <p><b>Lien avec PRS</b> : parcours « développement de l'enfant » et « adolescents et jeunes adultes »</p> <p>Articulation avec le plan « priorité prévention : rester en bonne santé tout au long de sa vie » (26 mars 2018).</p>
<b>Transversalité</b>	<b>Fiches actions n°2.0, 2.2, 2.3 et n°3.0</b>

## AXE 2 : Prévention et promotion de la santé

### Fiche action n° 2-2

#### Accompagner les publics et les professionnels à développer une alimentation équilibrée et la pratique d'une activité physique, en lien avec les recommandations du PNNS.

##### Motivation de l'action, contexte

La nutrition est définie comme l'équilibre entre les apports apportés par l'alimentation et les dépenses générées par l'activité physique.

Si la nutrition est un des facteurs de protection, elle peut aussi, en cas de déséquilibre, jouer un rôle dans l'apparition de certaines maladies (cancers, maladies cardio-vasculaires, diabète, obésité ...).

Améliorer des habitudes alimentaires ne relève pas du seul individu, c'est aussi un problème sociétal qui requiert une approche pluridisciplinaire, multisectorielle et culturellement adaptée.

Le surpoids et l'obésité touchent les personnes de plus en plus jeunes, et notamment les enfants. L'obésité est une maladie aux multiples conséquences car elle participe à une augmentation des handicaps et des maladies chroniques. De façon générale, la sédentarité croissante augmente le risque de survenue de maladies.

L'activité physique est définie comme « tout mouvement corporel produit par les muscles entraînant une dépense énergétique supérieure à celle du repos ». Tous les experts le confirment, l'activité physique est un élément déterminant en matière de santé, mais aussi pour la qualité de vie et le bien-être psychologique. Elle fait désormais partie intégrante du traitement de nombreuses maladies.

Actuellement, encore peu de structures, au niveau départemental, sont identifiées comme établissement « sport-santé » dans le cadre du Parcours d'Accompagnement Sport Santé (PASS) afin d'accueillir des personnes atteintes de maladies chroniques, de facteurs de risques ou en situation de perte d'autonomie afin qu'elles puissent reprendre à leur rythme une activité physique bénéfique pour leur santé.

L'un des objectifs est de rendre l'activité physique accessible à ces patients quel que soit leur état de santé et leur situation financière.

Cependant, des initiatives locales existent pour proposer une activité physique adaptée en fonction de pathologies, âge ...

##### Objectifs de l'action

**Objectifs général :** Renforcer et accompagner les actions de prévention en matière de nutrition en les adaptant aux populations ou aux milieux les plus à risques dans une démarche de promotion de la santé

**Objectifs opérationnels :**

- Renforcer et améliorer la qualité des programmes d'action en promotion de la santé nutritionnelle
- Développer les actions d'éducation nutritionnelle auprès des différents publics
- Développer les environnements favorables à la nutrition
- Développer et accompagner les initiatives sport santé sur le territoire
- Assurer la lisibilité des structures labellisées "sport santé"

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'offre existante pour faciliter l'orientation des publics vers des offres d'activité physique et sportive adaptées</li> </ul>
Description du projet	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Animer des temps d'échanges de pratiques et de travail auprès des professionnels sur la thématique de la nutrition, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)</li> <li>2. Promouvoir et accompagner les collectivités et entreprises qui souhaitent s'impliquer dans la démarche villes et établissement actifs PNNS (Programme National Nutrition Santé) en organisant des temps d'échanges</li> <li>3. Proposer et organiser un temps d'information sur le sport-santé (avec le réseau sport-santé) sur le territoire à destination des associations sportives et des médecins généralistes</li> <li>4. Accompagner le développement du projet des villes et club de sport (ex ; la Ville de Digoïn souhaite à mettre en place des créneaux de sport aux enfants en surpoids identifiés et accompagnés par le REPPPOP, réflexion pour le Football Club Gueugnon - FCG...)</li> <li>5. Projet IREPS : Possibilité de proposer des projets adaptés aux personnes âgées via la Conférence des financeurs en 2020 le thème retenu est « bien être des personnes âgées »</li> </ol> <p><b>Porteur de l'action :</b> Animatrice santé du PETER, IREPS BFC, ATS, ville de Digoïn, collectivités porteuses des Projets Alimentaire Territoriaux (PAT)...</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> tous les acteurs des secteurs sociaux, médico-sociaux, médicaux, territoriaux, éducatifs, associatifs, les usagers et les citoyens en général.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Professionnels des champs sanitaire / social et médico-social œuvrant sur le territoire du Charolais-Brionnais ainsi que l'ensemble de la population du territoire pour les actions à destination des publics</p> <p><b>Territoire concerné :</b> PETER Charolais-Brionnais</p>
<b>Résultats attendus</b>	Amélioration de la qualité de vie des habitants
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	ARS, CPAM, collectivités, CFPPA...
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Indicateurs :</b></p> <p>Nombre d'actions réalisées  Nombre et type de partenaires impliqués dans les actions  Nombre de personnes concernées  Nombre d'entreprises et/ou collectivités ayant adhéré à la démarche PNNS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animatrice Santé du PETER en lien avec l'IREPS et l'ATS</p>



<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p> <p><b>Priorités stratégiques PRS (2018-2022) :</b></p> <p>Lien avec différents parcours : Parcours Diabète, Parcours nutrition santé, Parcours adolescents et jeunes adultes</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme National Nutrition Santé 2017-2021</li> <li>- Programme National pour l'Alimentation</li> <li>- Programme Régional de l'Alimentation</li> <li>- Plan Régional Sport-Santé Bien-Être-Ministère des Sports</li> </ul>
<p><b>Transversalité</b></p>	<p>Fiche-action n° 2.0, 2.1, 2.3</p>

## AXE 2 : Prévention et promotion de la santé

### Fiche action n° 2-3 Prévenir les addictions auprès des jeunes

#### Motivation de l'action, contexte

Les consommations des substances psychoactives chez les jeunes (déclarées à 17 ans) sont globalement stables ou en diminution entre 2003 et 2017, en région comme en France, selon l'enquête Escapad.

De plus, à 17 ans, les consommations déclarées des trois principales substances psychoactives (tabac, alcool et cannabis) sont également stables ou en diminution sur la dernière décennie (enquête successive Escapad).

Pour prévenir ces mortalités, il faut mettre en place une politique globale de prise en charge et d'accompagnements des addictions. La prévention des conduites addictives vise à aider chaque jeune à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix, d'adopter des comportements responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement.

Des principes existent, la prévention à tous les âges, du plus jeune âge, tout au long de la scolarité en s'appuyant sur les compétences psychosociales. La prévention doit également s'appuyer sur l'ensemble de la communauté, et favoriser la transmission de compétences ou d'habiletés sociales permettant aux populations auxquelles elle s'adresse d'effectuer les choix les plus éclairés et responsables.

Enfin, la prévention peut s'appuyer sur les pairs avec une attention sur l'accompagnement des jeunes et la professionnalisation des accompagnants.

Pour finir les notions d'addictions et de conduites addictives doivent être intégrées progressivement dans les actions de prévention en fonction des âges et des rythmes de chacun.

#### Objectifs de l'action

**Objectif général** : Prévenir les comportements à risques, et les conduites addictives

#### Objectifs opérationnels :

- Organiser des temps de sensibilisation en addictologie auprès des professionnels
- Améliorer la prise en charge des conduites addictives dans le milieu professionnel
- Communiquer sur l'offre de services disponibles sur le Charolais-Brionnais
- Intervenir auprès des jeunes (mission locale, en établissement scolaire...) auprès des jeunes du territoire dans leurs différents lieux de vie
- Conforter le groupe ressource addiction du CSAPA

## Résumé :

La démarche suivante est envisagée :

1. Accompagnement et suivi de projets de promotion de la santé autour des addictions

**PSFP** : Programme de soutien aux familles et à la parentalité: programme éducatif qui vise à renforcer les compétences parentales et les compétences psychosociales des adolescents pour réduire les conduites addictives des adolescents et jeunes adultes.

**Public cible** : famille avec enfant (pour le programme 6-12 ans) ou adolescent (pour le programme 12-16 ans)

**Déroulement** : 1 séance par semaine (2.5h) pendant 14 semaines consécutives

**MELA** : Programme de développement des compétences psychosociales, en multi-séances (minimum 3), adapté selon la demande de la structure

**Primavera** : suivi de cohorte du CM1 à la 5ème, développement des compétences psychosociales en 14 séances réparties sur 4 ans

**GARANTIE JEUNES** : Développement des compétences psychosociales en multi-séances auprès des groupes de la garantie jeunes à la mission locale de Digoin

**GROUPES RESSOURCES** : espace d'échanges entre les professionnels des milieux sanitaires et sociaux du pays sur les thèmes liés aux conduites addictives

2. Coordination du projet sensibilisation des professionnels de l'entreprise aux questions des addictions (DRH ...)

3. Sensibilisation des partenaires institutionnels et associatifs sur les dispositifs existants en matière de prise en charge des addictions (CSAPA, CJC, CAARUD...).

**Porteur de l'action** : ANPAA 71, Animatrice santé du territoire, ATS, IREPS BFC, Mutualité Française BFC.

**Population bénéficiaire** : Jeunes et professionnels sociaux / médico -sociaux et sanitaire, ainsi que le milieu de l'entreprise (DRH, animateur qualité, responsable des inter-professions...) du Charolais-Brionnais.

Description du projet

Résultats attendus

Amélioration de la qualité de vie des habitants

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Financement

ARS dans le cadre des crédits RRAPPS, MILDECA...

Indicateurs

Indicateurs ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et type d'établissements concernés</li> <li>- Nombre et types d'actions mises en place</li> <li>- Nombre de jeunes touchés par les actions</li> <li>- Nombre de professionnels touchés par les actions</li> </ul> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animatrice Santé du PETR en lien avec l'IREPS et l'ATS</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p> <p><b>Priorités stratégiques PRS (2018-2022) :</b></p> <p>Lien avec différents parcours : Parcours Diabète, Parcours nutrition santé, Parcours adolescents et jeunes adultes</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme National Nutrition Santé 2017-2021</li> <li>- Programme National pour l'Alimentation</li> <li>- Programme Régional de l'Alimentation</li> <li>- Plan Régional Sport-Santé Bien-Être-Ministère des Sports</li> </ul>
<p><b>Transversalité</b></p>	<p>fiche 2-0, 2-1, 2-2, 2-3,</p>

## AXE 3 : SANTE MENTALE

### Fiche action n°3-0 Conforter le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

#### Motivation de l'action, contexte

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé mentale comme « un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ». Selon l'OMS, les troubles mentaux ou neurologiques touchent 1 personne sur 4 dans le monde. En France, une personne sur 5 environ serait touchée au moins une fois dans sa vie. De plus, la complexité des prises en charge est en augmentation.

L'approche française de la santé mentale comporte trois dimensions :

1. Les troubles mentaux ou troubles psychiatriques qui se réfèrent à des classifications diagnostiques internationales renvoyant à des critères et à des actions thérapeutiques ciblées et qui correspondent à des troubles de durée variable plus ou moins sévères.
2. La détresse psychologique ou souffrance psychique réactionnelle, état de mal-être réactionnel à des situations éprouvantes et/ou des difficultés existentielles.
3. La santé mentale positive qui fait référence soit à l'épanouissement personnel, soit à des caractéristiques de la personnalité (optimisme, estime de soi, capacité à faire face aux difficultés).

Dès 2014, à la signature du Contrat Local de Santé, plusieurs partenaires du champ de la santé mentale se sont réunis régulièrement pour travailler sur la naissance d'un Conseil Local de Santé Mentale.

En effet, de nombreux besoins avaient été diagnostiqués lors de la démarche territoriale de Santé préalable à la signature du CLS.

Le lancement du Conseil Local de Santé Mentale a eu lieu en 2015 à l'occasion d'une rencontre qui a rassemblé plus de 200 personnes élus et professionnels autour d'une même envie d'action pour l'amélioration des prises en charge en santé mentale.

Le CLSM est une instance de concertation et de coordination qui doit par conséquent permettre à tous les acteurs concernés par la santé mentale de créer du lien, développer une culture commune, partager des compétences, fédérer et coordonner les initiatives locales et travailler dans un esprit de complémentarité sur les questions de santé mentale présentes au sein du territoire. Le CLSM constitue un appui pour les élus locaux au titre des problématiques qu'ils rencontrent sur leur territoire et des initiatives qu'ils souhaiteraient développer au titre de la santé mentale. Le CLSM est aussi un moyen de pallier la rareté des moyens humains et financiers en cherchant de nouvelles modalités de travail telles que la coopération.

Il existe une convention cadre de fonctionnement et une charte éthique. La gouvernance du CLSM est la suivante :

- assemblée plénière annuelle qui rassemble l'ensemble des partenaires
- un comité de pilotage annuelle dont sont membres les signataires
- un comité technique qui rassemble les partenaires impliqués depuis le début du projet

- des commissions thématiques qui évoluent suivant les projets

**Les signataires sont aux nombres de 17 :**

Les élus du PETR du Pays Charolais-Brionnais, le représentant de l'ARS Bourgogne, le président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, la gendarmerie nationale, le directeur du Centre hospitalier de MACON – CMP, Centre Hospitalier de Paray-le-Monial, les Papillons Blancs entre Saône & Loire, les PEP 71, Le représentant de l'association le Pont, le président du Réseau de Santé du Charolais-Brionnais, l'ANPAA 71 (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), la présidente de l'UNAFAM, UDAF, Ordre des médecins de Saône & Loire, la fédération des acteurs de la solidarité, l'UGECAM BFC, Convergences 71...

Le travail du CLSM s'inscrit dans le cadre de nombreux travaux en cours et notamment dans celui du Projet Territorial de Santé Mentale. La santé mentale est par ailleurs l'un des axes prioritaires du Projet Régional de Santé.

**Objectifs de l'action**

**Objectifs général :** conforter le CLSM et les actions en découlant pour contribuer à améliorer les réponses en matière de santé mentale sur le territoire et faciliter le parcours de l'utilisateur.

**Objectifs opérationnels :**

- Animer la gouvernance du CLSM : comité technique, comité de pilotage, commissions de travail, assemblée plénière
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires du Pays Charolais-Brionnais
- Favoriser la fluidité des parcours des personnes par une meilleure connaissance des acteurs
- Faire connaître le CLSM auprès des partenaires potentiels et du grand public
- Contribuer à la déstigmatisation des questions de santé mentale en vue d'améliorer la prévention et de favoriser l'intégration des personnes concernées dans la société
- Développer une culture commune autour de la santé mentale
- Mettre en place des commissions, en lien avec le comité technique et le comité de pilotage, en fonction des besoins de terrain
- Faire le lien avec le Projet Territorial de Santé Mentale.

**Description du projet**

**Résumé :**

Le PETR est l'animateur du CLSM. Il veillera donc à la mise en place de l'ensemble de la gouvernance du CLSM, à son bon déroulement et à son évaluation.

**Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :**

1. Réunir régulièrement le comité technique
2. Animer le comité de pilotage, après l'avoir préparé en comité technique

	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Mettre en place et co-animer les commissions de travail sur les thématiques identifiées en comité de pilotage (en 2018 : communication, déstigmatisation, Commission Technique d'Etude et de Régulation).</li> <li>4. Préparer en comité technique et en comité de pilotage l'assemblée plénière</li> <li>5. Faire connaître le CLSM par un large nombre de partenaires</li> <li>6. Faire le lien avec le PTSM</li> <li>7. Développer l'interconnaissance et une culture commune, avec le comité technique</li> </ol> <p><b>Porteur de l'action :</b> PETR et partenaires engagés dans la gouvernance</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> tous les acteurs des secteurs social, médico-social, médical, territorial, associatif, les usagers et les citoyens en général.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> ensemble de la population</p> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR Charolais-Brionnais</p>
<b>Résultats attendus</b>	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	Mise à disposition du temps de l'animateur santé. Financement des actions par l'ARS et le PETR Charolais-Brionnais, ainsi que, éventuellement, par les autres partenaires. Budget total annuel demandé au FIR : 9 000 €
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Responsable du suivi :</b> Animateur Santé en lien avec l'ATS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de réunions des différentes instances (commissions, comité technique, comité de pilotage, assemblée plénière)</li> <li>- nombre de participants aux différentes réunions</li> <li>- nombre de participants aux actions de déstigmatisation et d'information sur la santé mentale (pendant les Semaines d'Information de la Santé Mentale notamment)</li> <li>- évolution du partenariat (indicateur qualitatif)</li> </ul>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b></p> <p>↳ concourir à la déstigmatisation de la maladie psychiatrique : Agir sur les représentations sociétales en favorisant le travail en réseau par différentes approches.</p>

	<b>Lien parcours :</b> Le parcours santé mentale et psychiatrique et le Projet Territorial Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire.
<b>Transversalité</b>	<b>Fiche-action n°2.0, n°3.1 et n°3.2</b>



## AXE 1 : Santé Mentale

### Fiche action n° 3.1

#### Développer une politique de déstigmatisation de la santé mentale - Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

##### Motivation de l'action, contexte

Le concept de pair-aidance existe depuis longtemps ; il repose sur l'idée qu'en ayant vécu la même maladie (physique ou psychique), on peut d'autant plus s'entraider. Ainsi, la personne qui a réussi à gérer au mieux sa maladie peut accompagner une autre personne qui n'en est pas au même stade.

On retrouve par exemple ce fonctionnement dans les groupes d'entraide d'alcooliques, ou dans des contextes de maladies physiques comme le cancer ou le sida.

Ce soutien entre pairs peut prendre plusieurs formes. La participation à des groupes de paroles (comme dans le cas d'associations type Vie Libre), à une association d'utilisateur (pour défendre notamment les droits des personnes), à un GEM (groupe d'entraide mutuelle)...

Pour ce qui concerne la santé mentale, le programme québécois PAR (Pairs Aidants Réseau) en donne une définition : « Le pair-aidant, fait référence à un membre du personnel vivant, ou ayant vécu, un trouble de santé mentale. À partir de son expérience de la maladie et de sa compréhension de son propre processus de rétablissement, il aide ses pairs à surmonter les obstacles et à identifier ce qui les aide à se rétablir. »

La pair-aidance défend aussi l'idée que les usagers en santé mentale, en puisant dans leurs propres ressources, puissent (re)prendre du pouvoir sur leur vie (notion empowerment) et sortir ainsi des clichés dans lesquels ils se sentent enfermés (cf. logique de dépendance, d'invalidité ou de chronicité).

L'accent est bien plus mis sur la possibilité de retrouver un sens à sa vie, malgré la maladie, que sur les symptômes.

Les personnes qui vivent (ou qui ont vécu) avec un problème de santé mentale expriment régulièrement le fait qu'il leur est souvent plus difficile de vivre avec la stigmatisation et la discrimination associées à la maladie mentale qu'avec les symptômes de la maladie. Selon Santé Canada (2002), la stigmatisation et la discrimination [...] obligent les gens à garder le silence sur leur maladie mentale, les amenant souvent à différer une demande de soins de santé, à éviter de suivre le traitement recommandé et à éviter de partager leurs préoccupations avec leur famille, leurs amis, leurs collègues, leur employeur, les dispensateurs de services de santé et d'autres dans la collectivité.

##### Objectifs de l'action

**Objectifs général :** Développer une stratégie de déstigmatisation en santé mentale à l'échelle du territoire

**Objectifs opérationnels :**

- Faire connaître le CLSM auprès des partenaires potentiels et du grand public
- Contribuer à la déstigmatisation des questions de santé mentale en vue d'améliorer la prévention et de favoriser l'intégration des personnes concernées dans la société
- Favoriser la participation des usagers dans les différentes instances et

	temps de rencontre
Description du projet	<p><b>Résumé :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Coordonner un collectif local (à géométrie variable) pour la mise en œuvre des Semaines d'Information de la Santé Mentale (SISM)</li> <li>2. Coordonner un collectif pour la mise en œuvre des Semaines Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)</li> <li>3. Animer une commission usagers en partenariat avec une association locale</li> <li>4. Inscrire les usagers dans la gouvernance du CLSM</li> <li>5. Associer les usagers aux divers projets du CLSM</li> <li>6. Développer un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) sur le territoire</li> <li>7. Développer l'aide aux aidants</li> </ol> <p><b>Porteur de l'action :</b> PETR du Pays Charolais-Brionnais et PEP 71 (pour le portage de la commission), les partenaires qui portent des actions dans le cadre des SISM et de la SEEPH</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> tous les acteurs des secteurs social, médico-social, médical, territorial, associatif, les usagers et les citoyens en général.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> ensemble de la population</p> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR Charolais-Brionnais</p>
Résultats attendus	Empowerment des usagers, le sujet de la santé mentale devient public – sujet des médias locaux
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<b>Financement des actions :</b> par l'ARS, le PETR Charolais-Brionnais, MSA, CAF...
Indicateurs	<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions</li> <li>- Répartition géographiques des actions</li> <li>- Nombre de rencontre de la commission usagers</li> <li>- Nombre de participants aux actions de déstigmatisation et d'information sur la santé mentale (pendant les Semaines d'Information de la Santé Mentale notamment)</li> <li>- Evolution du partenariat (indicateur qualitatif)</li> </ul> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animatrice Santé du PETR en lien avec l'ATS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou	Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires

<b>autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS (2018-2022):</b></p> <p>A concourir à la déstigmatisation de la maladie psychiatrique : Agir sur les représentations sociétales en favorisant le travail en réseau par différentes approches.</p> <p><b>Lien parcours :</b> Le parcours santé mentale et psychiatrique et le Projet Territorial Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire.</p>
<b>Transversalité</b>	Transversalité Fiche-action n°3.0 et 3.2

## AXE 3 : Santé Mentale

### Fiche action n° 3-2 Favoriser le parcours de l'utilisateur en santé mentale

#### Motivation de l'action, contexte

Les pathologies psychiatriques et le handicap psychique sont des problématiques particulièrement importantes pour notre système de santé. L'accompagnement et la prise en charge des personnes concernées par ces situations constituent un sujet particulièrement complexe, qui s'inscrit dans la durée et nécessite la coordination de nombreux intervenants de secteurs différents (sanitaire, médico-social, social, éducation...) autour du projet de vie des personnes. Il s'agit aussi de trouver des solutions concrètes et durables à des questions aussi diverses et complexes que celle du logement ou de l'insertion sociale et professionnelle.

Au sein du Pays Charolais-Brionnais, le Conseil Local de Santé Mentale composé de 17 signataires souhaite améliorer la prise en charge locale

#### Objectifs de l'action

**Objectifs général :** Favoriser, fluidifier et accompagner le parcours des usagers en santé mentale

**Objectifs opérationnels :**

- Favoriser la fluidité des parcours des personnes par une meilleure connaissance des acteurs
- Améliorer la prise en charge des personnes
- Coordonner les parcours dit " complexes" par la mise en œuvre d'un groupe de concertation santé social
- Prévenir la complexification des cas
- Améliorer la prise en charge entre la ville et l'hôpital

#### Description du projet

**Résumé :**

Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :

1. Animer un groupe de concertation santé social ; c'est un groupe qui vise à élaborer des préconisations sur des situations individuelles complexes sur lesquelles les premières tentatives de réponses isolées ont échoué
2. Accompagner les services de psychiatrie dans leur nouvelle modalité d'exercices (permanence, évaluation conjointe, assistance téléphonique)
3. développer les rencontres concertées pour améliorer les prises en charge auprès de différents publics
4. développer des outils d'orientation et d'accès aux soins (ex : permanence maison des ados...)
5. Accompagner l'amélioration des prises en charge en soins d'urgence
6. Développer des solutions de logement inclusif sur le territoire
7. Développer les possibilités de prise en charge à domicile (PCPE...)

	<p>8. Développer les démarches favorisant l'insertion professionnelle</p> <p>9. Développer le CLSM sur son volet enfance, jeunesse et parentalité</p> <p><b>Porteur de l'action</b> : PETR et partenaires engagés dans la gouvernance Partenaires, acteurs à mobiliser : tous les acteurs des secteurs social, médico-social, médical, territorial, associatif, les usagers et les citoyens en général. <b>Population bénéficiaire</b> : ensemble de la population <b>Territoire concerné</b> : PETR Charolais-Brionnais</p>
<b>Résultats attendus</b>	Des parcours de santé simplifiés
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	Financement des actions par l'ARS, le PETR Charolais-Brionnais, MSA, CAF...
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de situations du groupe de concertation</li> <li>- Nombre de participants aux différentes rencontres</li> <li>- Evolution du partenariat (indicateur qualitatif)</li> <li>- Simplification des parcours</li> </ul> <p><b>Responsable du suivi</b> : Animatrice Santé du PETR en lien avec l'ATS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p> <p><b>Priorités stratégiques PRS (2018-2022):</b></p> <p>A concourir à la déstigmatisation de la maladie psychiatrique : Agir sur les représentations sociétales en favorisant le travail en réseau par différentes approches.</p> <p><b>Lien parcours</b> : Le parcours santé mentale et psychiatrique et le Projet Territorial Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire.</p>
<b>Transversalité</b>	Fiche-action n° 3.0 et 3.1

## Axe 4: Personnes Agées

### Fiche action n° 4.0

#### Favoriser le parcours des personnes âgées en améliorant la lisibilité de l'offre de services en direction des personnes âgées et des professionnels

##### Motivation de l'action, contexte

Prendre en compte le vieillissement de la population et ses conséquences sur l'augmentation de la dépendance est une priorité pour le PETR du Pays Charolais-Brionnais. En effet, la population du Charolais Brionnais est âgée : 14,5 % des habitants ont plus de 75 ans, contre 10,5% à l'échelle régionale (ou 1 habitant sur 8).

De plus, le virage ambulatoire est un changement de paradigme majeur pour les établissements de santé qui doivent désormais s'organiser pour assurer au patient un retour le plus rapide possible à sa vie ordinaire. Au-delà d'une réforme de l'hôpital ; c'est une évolution globale du système de santé, passant d'une organisation hospitalo-centrée à une logique de filière impliquant nécessairement les soins de premiers recours et le secteur médico-social au bénéfice des patients.

Cette évolution suppose l'intervention d'une pluralité d'acteurs et de lieux (établissements de santé, professionnels libéraux, établissements médico-sociaux) et impose une coordination plus importante tout au long des étapes de la prise en charge des patients.

Le Département de Saône et Loire a défini des priorités dans le cadre de sa politique autonomie et de maintien à domicile des personnes dans les meilleures conditions possibles. Les projets et actions retenus visent un meilleur parcours d'orientation des personnes, un accès plus équitable et direct aux aides nécessaires et des formules de réponses plus adaptées et inclusives. Pour ce faire, le Département s'appuie plus particulièrement sur ses services (maisons locales de l'autonomie-MLA- et MAIA), et fait appel à ses cadres réglementaires opérationnels par l'intermédiaire du Schéma autonomie et du projet territorial des solidarités (PTS).

Les développements des MLA et de la méthode de Guichet intégré MAIA favorisent une cartographie des besoins des accueils professionnels, un fond de données présentant les réponses dans le champ de l'autonomie, des formations relatives aux pratiques d'accueil et d'orientation.

La mise en place d'une plateforme numérique départementale d'informations et d'échanges, vient renforcer son outillage pour une organisation soutenue et harmonisée des pratiques d'orientation de la population.

Au niveau du territoire du Charolais-Brionnais, des actions sont déjà engagées, à différents niveaux puisqu'il s'agissait d'un enjeu déjà décliné dans le 1er Contrat Local de Santé (2014-2016).

Les élus se sont engagés au côté des partenaires dans différentes actions :

- La filière de soins gériatriques en partenariat avec le Centre hospitalier de Paray-Le Monial appuyé par l'ANAP, aux côtés du Conseil Départemental et du Réseau de Santé du Pays Charolais-Brionnais (création de différents outils : flyers, numéro unique, équipe mobile gériatrique...)

- La charte des aînés piloté par la MSA au sein de communauté de communes du Charolais a permis de nombreuses réflexions autour de la mobilité, de l'isolement social et a accompagné la mise en place d'un salon des seniors piloté par le Conseil départemental et le RésOclis

- La politique autonomie du Département en matière d'information et d'orientation des usagers :

→ par le projet de mise en place d'une Maison locale de l'autonomie pour l'accueil, l'information et l'orientation des personnes âgées et personnes en situation de handicap, et réunissant dans un même lieu les missions du service autonomie de Charolles, de l'antenne de la maison départementale des personnes handicapées, du centre local d'information et de coordination (CLIC), de la gestion de cas MAIA de Paray Le Monial

→ par la mise en place d'un outil de centralisation des offres et services du Charolais Brionnais, en application des axes de travail et des fiches actions de son Projet territorial des solidarités.

D'autres actions de prévention des seniors se sont déroulés (Ateliers Bons Jours...).

Compte tenu du vieillissement de la population et des enjeux de santé publique, les partenaires veulent poursuivre et renforcer les actions en direction des personnes âgées à domicile et/ou des familles.

### Objectifs de l'action

**Objectif général** : Favoriser le parcours des personnes âgées en améliorant la lisibilité de l'offre de services en direction des personnes âgées et des professionnels

#### **Objectifs opérationnels :**

- Relayer les informations auprès des publics en communiquant sur différents dispositifs existants

- Accompagner le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé mises en place par différents partenaires et en lien avec le rôle de la CFPPA (conférence des financeurs) dans le champ de l'autonomie.

- Accompagner et contribuer au développement des actions innovantes notamment celles qui concernent la question de l'isolement social, de la mobilité et de l'accès aux services.

- Participer au développement de la plateforme numérique des services du CD 71

- Favoriser l'accès et la fiabilité des informations, pour mieux orienter le public vers les services et actions existants sur le territoire

### Description du projet

#### **Résumé :**

L'animatrice santé du PETR sera impliquée à différents niveaux dans les actions suivantes :

1. Relayer les actualités (nouveaux dispositifs, permanence, appel à projet) aux partenaires du territoire

2. Relayer les actions de promotion et de prévention de la santé auprès des élus du territoire et mobiliser le partenariat afin de faciliter la diffusion de l'information auprès de la population.

3. Organiser des visites de structures afin de favoriser

	<p>l'interconnaissance entre les acteurs dans le cadre des mardis de la santé.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4. Etre un partenaire de la PTA 71, de la MAIA et de la MLA</li> <li>5. Participer à la rédaction des fiches actions et au déploiement de la plateforme numérique des services. Celle-ci regroupe et centralise l'ensemble des services (loisirs, logement, aide à domicile...) dans les champs de la santé, mobilité... Cette plateforme numérique participe à la bonne orientation des usagers.</li> <li>6. Relayer les ateliers Bons Jours.</li> </ol> <p><b>Porteurs de l'action</b> : PETR, CD 71, PTA, Mutualité Française BFC.</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : ARS, Conseil Régional BFC, Conseil départemental 71, les centres hospitaliers, les professionnels de santé libéraux des MSP et en cabinets isolés, caisses, professionnels sociaux et médico sociaux, CPAM 71 (dispositif PRADO), PTA, MAIA, IREPS.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : professionnels et population du Charolais-Brionnais.</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Pays du Charolais-Brionnais</p>
<b>Résultats attendus</b>	Contribution à la diffusion des informations et au décloisonnement des secteurs autour des personnes âgées
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	ARS, CD 71, MSA, Caisses de retraite
<b>Responsable du suivi</b>	Animateur Santé en lien avec l'Animatrice Territoriale en Santé (ATS) de l'ARS BFC et les porteurs des projets
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<b>Priorités stratégiques PRS</b> : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »
<b>Transversalité</b>	<b>Fiches actions 1.1 et 1.2</b>



## AXE 5 : SANTE ET ENVIRONNEMENT

### Fiche action n° 5.0

#### Réduire les risques liés à la santé environnementale

##### Motivation de l'action, contexte

En 1999, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclare lors de la Conférence ministérielle Santé et environnement que «l'environnement est la clé d'une meilleure santé ».

D'après l'OMS, la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement.

Aussi, agir sur les facteurs environnementaux permet de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population en améliorant la qualité des eaux, de l'air, des sols, en se protégeant du bruit, en améliorant la qualité de l'air intérieur et en accompagnant l'amélioration de l'habitat, en diminuant les expositions au plomb, radon ou aux fibres d'amiante. Les conditions de vie sont donc un des déterminants majeurs de la santé, il concourt à 25 % de l'état de santé des populations (aménagement du territoire, urbanisme, accès aux services ...).

En Pays Charolais-Brionnais les défis sont nombreux, un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)cadre l'ensemble des enjeux liés à l'aménagement du territoire. Les communautés de communes se dotent progressivement de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunal pour répondre aux besoins de la population.

Le Brionnais est candidat au Patrimoine Mondial de l'Unesco au titre des paysages culturels, une façon de faire connaître et de valoriser son bocage. L'enjeu patrimonial est fort sur le territoire en matière de préservation des paysages et d'aménagement des nouveaux espaces.

De façon globale, les collectivités agissent directement sur l'environnement de vie des habitants et contribuent fortement à la création et au maintien d'un environnement de vie favorable. Le développement de cette approche permet d'améliorer les projets portés par les collectivités dans ce sens : documents d'urbanisme, aménagement d'infrastructures sportives, politique de l'habitat, etc.

Par ailleurs, le Plan Régional Santé Environnement 3, paru début 2018 et couvrant la période 2017-2021, donne un cadre et des orientations d'actions. Il insiste sur la nécessité d'agir simultanément sur plusieurs facteurs environnementaux cumulés susceptibles d'altérer la santé, l'action sur un seul facteur de risque étant insuffisante.

##### Objectifs de l'action

**Objectif général** : Contribuer à développer un environnement favorable à la santé sur le territoire du PETR Charolais-Brionnais.

##### Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les élus aux liens entre santé et environnement et au rôle des collectivités en la matière.
- Sensibiliser la population aux liens entre santé et environnement et lui donner les outils pour agir
- Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire dans le cadre de l'élaboration des outils de planification (PLUi, SCOT) et des outils comme les Plans Climat (PCAET) et les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
- Identifier avec les partenaires locaux les besoins du territoire en vue

	de mettre en œuvre des actions de prévention
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Le PETR s'engageant dans l'évaluation et la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en 2020, il conviendra de saisir cette opportunité pour intégrer des enjeux liés à la santé et à l'environnement dans les stratégies et les projets d'aménagement.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :</li> <li>2. Proposer des formations aux élus, techniciens et partenaires sur la santé et l'environnement en vue de développer une culture commune</li> <li>3. Sensibiliser la population</li> <li>4. Développer l'interconnaissance</li> <li>5. Proposer aux partenaires mobilisés un appui en matière de gestion de projet dans le cadre de projets menés à leur initiative.</li> </ol> <p><b>Porteur de l'action :</b> PETR Charolais-Brionnais</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> collectivités locales, DREAL, DDT, ARS, agence d'urbanisme, Maison de l'habitat, EHESP etc</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> ensemble de la population</p> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR Charolais-Brionnais</p>
<b>Résultats attendus</b>	Améliorer la prise en compte des enjeux santé dans les politiques publiques
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	ARS BFC, CR BFC, DREAL ...
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'actions de sensibilisation,</li> <li>- nombre de réunions nombre de participants,</li> <li>- nombre d'actions,</li> <li>- nombre de communes différentes concernées</li> </ul> <p><b>Responsable du suivi :</b> animateur santé en lien avec les différents opérateurs et avec l'animateur territorial en santé</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS (2018-2022):</b></p> <p>La thématique du Schéma Régional de Santé « la promotion- prévention ».</p> <p>↳ Promouvoir la santé et prévenir au plus tôt la prévention universelle : « la prévention universelle : environnements et pratiques favorables »</p> <p>Lien avec : le Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3)</p>
<b>Transversalité</b>	Fiches actions 5.1, 5.2

## AXE 5 : SANTE ET ENVIRONNEMENT

### Fiche action n° 5-1

#### Sensibiliser et lutter contre la présence d'une plante invasive : l'Ambroisie

##### Motivation de l'action, contexte

L'ambroisie à feuilles d'armoise (nom scientifique : *Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive, native d'Amérique du Nord, particulièrement allergisante par son pollen.

Pour les régions les plus envahies, les manifestations d'allergie à l'ambroisie (conjonctivite, rhinite, asthme...) peuvent atteindre jusqu'à 12% de la population entraînant une altération notable du bien être des individus et un coût important pour les systèmes de sécurité sociale (remboursement des soins, journées non travaillées...).

Malgré l'inquiétude croissante des autorités et les actions menées, elle continue toujours son expansion en colonisant principalement les milieux modifiés par l'action humaine : parcelles cultivées, bords de route, terrains en friche ou en construction. Sa dispersion est favorisée par les mouvements d'engins et le transport de terre.

En Bourgogne, le département de la Saône-et-Loire est fortement touché par la prolifération de l'ambroisie rendant difficile toute tentative d'éradication.

Il apparaît donc important d'informer les collectivités, les professionnels de santé, les agriculteurs et la population sur les enjeux sanitaires liés à l'ambroisie et de mener avec elles des actions de prévention afin de lutter contre la prolifération de cette plante.

##### Objectifs de l'action

**Objectif général :** Lutter contre la prolifération de l'ambroisie sur le territoire afin de limiter les effets indésirables provoqués par sa présence

**Objectifs opérationnels :**

- Accompagner les collectivités, la population et les agriculteurs dans la lutte contre l'ambroisie en les informant sur la présence, les conséquences de l'ambroisie et l'importance d'une action préventive
- Sensibiliser les agriculteurs et les techniciens des collectivités à des actions préventives et curatives de lutte contre l'ambroisie
- Renforcer l'efficacité des programmes de lutte contre l'ambroisie
- Recenser les acteurs actifs dans la lutte contre l'ambroisie

##### Description du projet

**Résumé :**

Un des préalables indispensables au lancement d'actions sur la lutte contre l'ambroisie est de faire de la pédagogie sur le sujet, auprès des élus, des autres partenaires (professionnels de santé etc.) et de la population. Parallèlement, la mise en place d'actions de prévention est essentielle, ainsi que l'action directe des collectivités et autres gestionnaires des espaces publics.

Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :  
Cette action comporte plusieurs volets :

1. Recensement des acteurs actifs dans la lutte contre l'ambroisie

	<p>2. Organisation d'actions de sensibilisation pour la population et de formation des collectivités aux techniques de lutte (Elaborer un cahier des charges des formations pour les territoires volontaires)</p> <p>3. Organisation d'actions de sensibilisation des professionnels de santé</p> <p>4. Organisation d'actions de sensibilisation et de formation aux techniques de lutte préventive et curative, pour les agriculteurs et les techniciens des collectivités</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> PETR Charolais-Brionnais</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Observatoire des ambrosies, FREDON, Chambre d'agriculture, Conseil Départemental, DREAL, DDT, Conseil Régional.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> ensemble de la population</p> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR Charolais-Brionnais</p>
<b>Résultats attendus</b>	Limiter autant que possible l'expansion de l'ambrosie
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<b>ARS BFC, CRBFC, DREAL...</b>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de réunions de sensibilisation ou de sessions de formation</li> <li>- nombre de participants aux différentes réunions</li> <li>- nombre d'actions</li> </ul> <p>Responsable du suivi : Animateur santé du PETR en lien avec l'Animateur territorial en santé de l'ARS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> lien avec le Plan Régional Santé Environnement 2017-2021</p> <p><b>Lien:</b> Axe 3 du PRSE 2017-2021</p> <p>↳ Maitriser les risques sanitaires à l'exposition pollinique Objectif 7 Action 28 et 29</p>
<b>Transversalité</b>	Fiches 5.0 et 5.2

## AXE 5: SANTE ET ENVIRONNEMENT

### Fiche action 5.2

#### Sensibiliser et lutter contre la pollution de l'air intérieur

##### Motivation de l'action, contexte

L'augmentation des maladies chroniques respiratoires telles que l'asthme ou les allergies respiratoires est une des conséquences de l'évolution des conditions de vie. Ces pathologies sont accentuées par de nombreux polluants de l'environnement extérieur mais aussi intérieur. La qualité de l'air intérieur des logements est aujourd'hui reconnue comme un facteur déterminant dans l'accroissement des diverses pathologies chroniques et allergies respiratoires. Si aucune action n'est menée pour améliorer la situation, l'allergie, qui touche aujourd'hui entre 20 et 30% de la population française, pourrait augmenter dans les prochaines années et atteindre 50% d'ici 2030.

Par ailleurs, l'ouest de la Saône-et-Loire, notamment le Pays Charolais-Brionnais, présente une spécificité, liée à la présence du radon, émis à des teneurs importantes.

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Certains types de roches, notamment le granit, en contiennent davantage. Longtemps ignoré face au tabagisme, l'effet cancérigène du radon est aujourd'hui reconnu. Il a d'abord été mis en évidence chez les mineurs d'uranium. Le radon est classé par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987.

La configuration géologique du territoire (massif granitique) expose à l'exhalation de radon, induisant des mesures de prévention (suivis des mesures d'exposition dans les établissements sanitaires et sociaux accueillant du public) et d'information des habitants pour diminuer ou éliminer le risque de pollution des locaux par le radon (aération, préconisations pour la construction de nouveaux bâtiments).

##### Objectifs

**Objectif général :** Réduire l'exposition de la population du territoire et accompagner les établissements accueillant du public pour une meilleure considération de l'importance d'une bonne qualité de l'air intérieur

**Objectifs opérationnels :**

L'action est à destination des particuliers et des professionnels du bâtiment :

- Faire prendre conscience de l'importance de la qualité de l'air intérieur et de son impact sur la santé par la diffusion d'une brochure de sensibilisation. Le contenu comprend l'origine des polluants, les effets indésirables et les moyens de lutte.
- Agir sur les comportements individuels générateurs de pollution intérieure.
- Connaître les outils et dispositifs en matière d'amélioration de la qualité de l'air intérieur.
- Recenser les entreprises locales et favoriser leur formation/information afin d'être en capacité de réaliser des

	travaux efficaces pour améliorer la qualité de l'air intérieur et remédier à la pénétration du gaz radon dans les bâtiments
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Un des préalables indispensables au lancement d'actions de lutte contre la pollution de l'air intérieur est d'informer des élus, des partenaires et de la population. Parallèlement, la mise en place d'actions de prévention est essentielle, ainsi que l'action directe des collectivités.</p> <p>Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :  Cette action comporte plusieurs volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diffuser la plaquette (qualité de l'air intérieur de l'INPES + des informations sur le risque radon...) via le service instructeur du PETR du Pays Charolais-Brionnais ;</li> <li>2. Sensibiliser les élus, les techniciens et la population sur l'importance de la qualité de l'air intérieur, en particulier sur les risques liés au radon dans les zones concernées, et sur les moyens de préservation de cette qualité ;</li> <li>3. Organiser des réunions permettant aux personnes impliquées (professionnels, particuliers, responsables de bâtiments accueillant du public) de comprendre les liens existants entre le bâtiment et la santé, et de mettre en œuvre des bonnes pratiques visant à améliorer la qualité de l'air intérieur, en s'appuyant sur les diagnostics des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ;</li> <li>4. Recenser des acteurs pouvant être mobilisés dans la lutte contre le radon ;</li> </ol> <p>Animateur local : PETR Charolais Brionnais et services d'urbanisme des collectivités locales</p> <p><b>Partenaire expert :</b> CEPN (Centre d'étude sur l'évaluation de la protection dans le domaine nucléaire)</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Acteurs de l'habitat (OPAC...), collectivités, professionnels du bâtiment, Conseil Départemental, DDT, CEPN, ADIL, ANAH, maison de l'habitat, Bourgogne Bâtiment Durable.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> ensemble de la population</p> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR Charolais-Brionnais</p>
<b>Résultats attendus</b>	Amélioration de la qualité de l'air intérieur
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Intervention CEPN</li> <li>6. Mise à disposition du temps de l'animateur santé du PETR.</li> </ol> <p><b>Cofinancements :</b> CPOM CEPN/ARS</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>7. Nombre de réunions de sensibilisation ou de sessions de formation</li> </ol>

	8. Nombre de participants aux différentes réunions 9. Nombre d'actions Responsable du suivi : PETR Charolais-Brionnais
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<b>Priorités stratégiques PRS</b> : lien avec le Plan Régional Santé Environnement 2017 – 2021 (PRSE 2017 – 2021) <b>Lien parcours</b> : Axe 4 du PRSE 2017 – 2021 : Favoriser une meilleure intégration des enjeux de santé dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement – Objectif 11 Action 40
<b>Transversalité</b>	Fiches 5.0 et 5.1

## AXE 6 : COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION

### Fiche action n°6-0

#### Coordonner, animer, communiquer et suivre le Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte	<p>L'affectation d'une personne dédiée au CLS est la condition sine qua non d'une mise en œuvre efficace et efficiente du contrat.</p> <p>Ses missions seront les suivantes :</p> <p>Sous l'autorité du directeur, en lien avec l'équipe technique du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, l'animateur « Santé » sera en charge de la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Local de Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'animation et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé en lien avec les partenaires</li><li>- L'animation du Conseil Local en Santé Mentale</li><li>- L'organisation des instances de gouvernance du Contrat Local de Santé et du Conseil Local de Santé Mentale</li><li>- Le développement d'outils de communication liés aux actions du contrat local de santé</li><li>- L'évaluation des différents dispositifs contractuels liés aux thématiques précitées</li><li>- Le suivi financier du contrat et la recherche d'autres financements</li><li>- L'accompagnement des porteurs de projets/ collectivité souhaitant développer une politique de santé publique</li></ul>
Objectifs de l'action	<p><b><u>Objectif général :</u></b></p> <p>Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé</p> <p><b><u>Objectifs opérationnels :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Coordonner, animer et suivre le CLS et le CLSM</li><li>- Communiquer sur le CLS et le CLSM</li><li>- Accompagner le développement de projets</li></ul>
Description du projet	<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Volet « pilotage et animation du CLS » et du CLSM</b></li></ul> <ol style="list-style-type: none"><li>1. L'animateur santé identifie, mobilise et anime les acteurs locaux afin d'élaborer le CLS, en lien avec l'animateur territorial de santé. Il est en lien régulier avec l'ensemble de ces acteurs locaux (en particulier les coordinateurs de maisons de santé ou d'autres dispositifs collectifs type PTA, MAIA etc) en vue de monter des actions adaptées au territoire et à ses besoins.</li><li>2. Il co-rédige le CLS avec l'animateur territorial de santé et met en</li></ol>



œuvre les actions lorsque le PETR est porteur de l'action (seul ou en partenariat).

3. Il s'assure de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre et suivi ; il a en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS au comité de pilotage du CLS et à l'assemblée plénière CLS. Il anime également des groupes de travail thématiques en fonction du besoin.
4. Le CLS s'inscrivant dans un partenariat large, l'animateur santé est chargé de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les signataires (Conseil Régional, Conseil Départemental, CPAM...)
5. Il prépare et participe avec l'animateur territorial de santé aux instances et groupes de travail dans le cadre des CLS.
6. Il est en charge de la préparation des documents, du secrétariat, de l'organisation des instances, toujours en lien avec l'animateur territorial de santé.
7. L'animateur santé assure également le suivi et la mise en œuvre du CLSM.

• **Volet « accès aux soins primaires et installation des professionnels de santé »**

1. L'animateur santé a un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé, en particulier lors de leur installation.
2. Il doit jouer le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire, pour l'accueil de nouvelles populations ciblées sur les professionnels de santé.
3. Il contribue avec l'animateur territorial de santé à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation.
4. Il construit une offre d'accompagnement à l'installation familiale en lien avec le niveau départemental et régional. Il doit créer les conditions d'intégration des professionnels de santé dans le territoire : logement (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les étudiants...), emploi du conjoint, scolarisation des enfants...
5. Il relaye auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des professionnels de santé ou des élus.
6. Sur la partie projets d'investissement immobilier : il aide à la formalisation des projets (notamment sur le montage financier).
7. L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS » dans la répartition du temps de travail de l'animateur santé.

	<p><b>Volet "réfèrent territorial de santé "</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'animateur santé est le réfèrent pour les partenaires locaux qui souhaitent développer des actions sur le Charolais-Brionnais.</li> <li>2. L'animateur santé participe à relayer notamment les outils de communication de l'ARS BFC (E-ticss) et les dispositifs d'organisation tel que la CPTS sur le Charolais-Brionnais.</li> </ol> <p><b>Porteurs de l'action :</b> PETR du Pays Charolais-Brionnais</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> ARS, Conseil Régional BFC, Conseil départemental 71, les centres hospitaliers, les professionnels de santé libéraux des MSP et en cabinets isolés, caisses, professionnels sociaux et médico sociaux, CPAM 71 (dispositif PRADO), PTA, MAIA, IREPS, l'ensemble des partenaires du CLS.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> professionnels et population du PETR Charolais-Brionnais.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Pays Charolais-Brionnais.</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Implication des acteurs locaux :</b>  Nombre d'acteurs impliqués / nombre potentiel d'acteurs par type d'actions,  Type de participation : présence aux réunions, participation à des actions (autres que réunions), formalisation des engagements (signature de conventions)</p> <p><b>Taux de participation aux instances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail</li> <li>- Comité de pilotage</li> <li>- Assemblée plénière</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de réalisation des actions portées par l'EPCI</li> <li>- Nombre de communications sur le CLS</li> <li>- Variété des supports de communication sur le CLS</li> <li>- Nombre de projets nouveaux accompagné</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'installation,</li> <li>- Projet d'exercice coordonné entre professionnels de santé,</li> <li>- Projet d'action nouvelle pour le CLS</li> </ul> <p>Valeur initiale : 0</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Durée du CLS</p>

<b>Financement</b>	ARS BFC (50%), CR BFC (30%)...
<b>Responsable du suivi</b>	Animateur Santé
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<b>Priorités stratégiques PRS :</b> « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »
<b>Transversalité</b>	<b>Fiches actions 6.2</b>

## AXE 6 : COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION

### Fiche action n°6-1

#### Evaluer le Contrat Local de Santé

##### Motivation de l'action, contexte

L'évaluation consiste à dresser un bilan des modalités et/ou résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse d'informations quantitatives et qualitatives.

L'évaluation est une démarche qui consiste à :

- décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ;
- constater les éventuels écarts sur la base des référentiels, repères réglementaires et techniques ;
- analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ;
- produire des préconisations stratégiques et opérationnelles.

Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat.

L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.

L'évaluation doit être prévue dès la signature du CLS, afin d'en préciser les modalités (financement...). Elle sera menée par un cabinet extérieur.

##### Objectifs de l'action

**Objectif général** : Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :

- Mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population vivant en Charolais-Brionnais
- Rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS,
- Mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...),
- S'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le Projet Régional de Santé 2 et avec les objectifs prioritaires des signataires

##### Description du projet

**Résumé :**

Au plan conceptuel, plusieurs types d'évaluation existent : l'évaluation ex-ante, intermédiaire, finale, ex-post.

Nous privilégions la réalisation d'une évaluation finale. En effet, la perspective de prendre un temps in fine pour procéder à l'évaluation est incontournable ne serait-ce que pour entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS.

	<p>L'évaluation permet de vérifier que les objectifs fixés sont atteints et de porter un regard sur les actions et sur les pratiques qui ont été mises en œuvre pour les atteindre. Dans ce cadre, l'évaluation permet de prendre des décisions de manière éclairée.</p> <p>L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficacité des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre.</p> <p>Nous privilégions la réalisation d'une évaluation externe, avec le recours à un cabinet conseil dans le cadre de marché public.</p> <p><b>Porteurs de l'action</b> : ARS, PETR du Pays Charolais-Brionnais</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : ARS, Conseil Régional BFC, Conseil départemental 71, les centres hospitaliers, les professionnels de santé libéraux des MSP et en cabinets isolés, caisses, professionnels sociaux et médico sociaux, CPAM 71 (dispositif PRADO), PTA, MAIA, IREPS, l'ensemble des partenaires du CLS.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : professionnels et population du PETR Charolais-Brionnais.</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Pays Charolais-Brionnais.</p>
<b>Résultats attendus</b>	Ajustement pour une nouvelle contractualisation
<b>Calendrier prévisionnel</b>	A la fin du CLS
<b>Financement</b>	ARS BFC, CR BFC...
<b>Responsable du suivi</b>	Animateur Santé du PETR en lien avec l'Animatrice Territoriale en Santé (ATS) de l'ARS BFC
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<b>Priorités stratégiques PRS</b> : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »
<b>Transversalité</b>	<b>Fiches actions 6.0</b>